



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 23 janvier 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,
M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieux,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Est absente madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-01-23-01

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 1.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-01-23-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour avec le rajout au point 17. « Rapport des élus » d'un point 17.2. « Écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion » et la modification du point 7.1. « Organigramme : positionnement » qui est déplacé à la fin de la séance et qui devient le point 19. Le point 19. « Clôture ou ajournement de la séance » devient le point 20.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2012 : ADOPTION

CA 13-01-23-03

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



CA 13-01-23-04

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-01-23.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-01-23, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

5.1.4. ORIENTATION SUR LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES, SERVICES ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE RÉGIONAL

Les membres suggèrent de prendre connaissance des documents déposés lors de l'ajournement de la séance qui aura lieu le mercredi 30 janvier prochain à 13 h pour discuter de ce point.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Aumais, Chartrand Avocats inc. pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale a été octroyé en septembre 2012 pour une période d'une (1) année;

CONSIDÉRANT QUE M^e Stéphanie Labelle joindra la firme Dunton Rainville Avocats à compter du 2 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aumais, Chartrand Avocats inc. résilie le contrat intervenu le 1er octobre 2012, et ce, à compter du 2 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'agir au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales est une désignation à l'avocat et non à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dunton Rainville Avocats offre de terminer le présent contrat aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 412;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 13-01-23-05

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **de résilier** le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale avec la firme *Aumais, Chartrand Avocats inc.* à compter du 2 février 2013;

d'autoriser le directeur général à signer la quittance;

d'octroyer un contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale avec la firme *Dunton Rainville Avocats* pour la période du 3 février au 30 septembre 2013 pour les services de M^e Stéphanie Labelle;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

PROCUREUR ET PROCUREUR SUBSTITUT : NOMINATION

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la signature du contrat avec la firme *Dunton Rainville Avocats* pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-06

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **de demander** au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M^e Keven Lapierre à titre de procureur suppléant, suivant l'article 2.3 de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges et **de révoquer** M^e Nicolas Métivier à titre de procureur suppléant.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouveau poste de conseiller en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate en urbanisme;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;



CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-07

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'embaucher** madame Catherine Marcotty à titre de conseillère en aménagement du territoire pour une durée indéterminée, temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 28 janvier 2013, selon la classe 9, échelon 5, de la convention collective.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENTS NUMÉROS 437-24 ET 494

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-24 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 aux fins de modifier certaines dispositions quant aux marges, aux « terrasses riveraines » et à la zone H-139;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 494 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a pour objet l'adoption d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 437-24 et 494 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 437-24 et 494 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENT NUMÉRO 894

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 894 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 pour ajouter certaines définitions, autoriser les abris temporaires pour les véhicules commerciaux dans certaines zones et autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication dans la zone H-250;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 894 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-09

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 894 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

12.1. STATUT ET SUIVI

Monsieur Guy Pilon questionne le financement des grands projets de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui pourraient avoir des impacts sur les quotes-parts des municipalités dans l'avenir, dont un emprunt de vingt-cinq millions de dollars (25 000 000 \$).

13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.



16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

17. RAPPORT DES ÉLUS

17.1. DOSSIER DE L'HÔPITAL : RETOUR DU PRÉFET

Ce point a été traité dans un comité précédent.

17.2. ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À VAUDREUIL-DORION

Monsieur Guy Pilon demande l'état des travaux relatifs à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion. Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres de l'échéancier en date de la présente :

- Ouverture de l'appel d'offres sur la gestion de l'écocentre :24 janvier 2013
- Comité de sélection sur la gestion de l'écocentre :25 janvier 2013
- Adjudication du contrat sur la gestion de l'écocentre :30 janvier 2013
- Lancement des appels d'offres sur les filières :31 janvier 2013
- Ouverture de l'écocentre (période de rodage) : 22 mars 2013
- Ouverture officielle de l'écocentre :22 avril 2013

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande des informations quant au volet rémunération dans le budget 2013. Une rencontre est à prévoir avec madame la directrice des opérations.

19. ORGANIGRAMME : POSITIONNEMENT

CA 13-01-23-10

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de procéder** à huis clos à 14 h 49.

CA 13-01-23-11

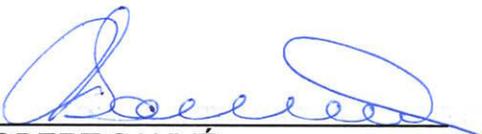
Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de lever** le huis clos à 16 h 3.

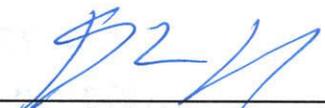
20. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 13-01-23-12

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu, à 16 h 5, **que la séance soit ajournée** au mercredi 30 janvier 2013 de 13 h à 16 h, à la salle du conseil, pour discuter des points 5.1.4. « Orientation sur le soutien aux équipements, infrastructures, services et activités à caractère régional » et 19. « Organigramme : positionnement ».

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier